

Le Parc Naturel Régional des Alpilles est créé !

Après le parc de la Camargue, le parc du Queyras, du Luberon et du Verdon, la Provence voit la création du Parc naturel régional des Alpilles en ce début d'année.

C'est le Président du Conseil Régional, Michel Vauzelle, qui a lancé cette création (compétence Régionale) et saisi l'Etat pour l'aboutissement que concrétise le décret signé par la ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly Olin, ; décret qui vient d'être publié au JO le 1er février 07.

La création du Syndicat sylvo-pastoral des Alpilles, puis la mise en oeuvre du P.I.D.A.F. : Plan intercommunal de défense et d'aménagement forestier, puis, enfin la naissance du syndicat « Agence Publique du massif des Alpilles CIGALES », émanation de l'association Union des Elus des Alpilles ont été des étapes importantes dans cette mise en place de l'identité "Alpilles".

Cette réalisation est le fruit du travail soutenu mené par les élus, les acteurs locaux, les associations et les habitants qui ont souhaité s'impliquer depuis de nombreuses années, pour construire un projet "fait sur mesure" pour le territoire des 16 communes des Alpilles. Sont classés en Parc naturel régional des Alpilles, pour une durée de douze ans, les territoires des communes de : Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fonvieille, Lamanon, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mourières, Orgon, Paradou, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence et Sénas, ainsi que pour parties, les territoires des communes de Saint-Martin-de-Crau et Tarascon.

Véritable projet de territoire dynamique, qui fixe pour 12 ans les objectifs à atteindre pour la protection de la Nature, mais aussi le développement économique, le développement culturel, le logement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la charte du Parc pourra être consultée au ministère de l'écologie et du développement durable, direction de la nature et des paysages, à la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'azur ainsi qu'aux sièges de la région, de l'organisme de gestion du parc par ces Mairies dès la fin du 1^{er} trimestre 2007. Le syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles (qui prend la suite de l'agence publique) travaille actuellement à la création d'un support numérique afin de permettre de diffuser largement cette charte auprès de la population et des acteurs locaux.

Repères

1990. Création de l'union des élus des Alpilles, association qui permet la mise en place d'une politique du massif.

1996. Le syndicat mixte Agence publique du massif des Alpilles (Cigales) est créé afin de mettre en place une politique de développement pour la protection, la gestion et la mise en valeur du massif.

2001. Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur lance le projet de parc naturel régional.

2002-2004. Une vaste concertation est menée pour l'élaboration de la charte du parc.

2005. Présentation du projet et lancement de la procédure administrative.

2006. La charte constitutive fait l'objet d'une enquête publique.

Les maires votent l'installation de la maison du Parc à Saint Rémy.

Les communes, le conseil général et les intercommunalités approuvent la charte. Sur la base de ces délibérations, le Conseil Régional délibère pour la Création du 45^{ème} parc Naturel Régional de France et saisi l'Etat, en octobre 2006.

L'Etat fait examiner le projet du Parc par la commission nationale pour la protection de la nature.

1^{er} Février 2007. Parution du Décret au Journal officiel de la République française approuvant la création officielle du Parc Naturel Régional des Alpilles.